Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le
ID : 063-216300699-20250924-25_09_24_004-DE

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 18 septembre 2025.
Date et heure de la séance : 24 septembre 2025 à 18h30.

Nombre de conseillers municipaux : 29
Nombre de présents : 19
Absents avec procuration : 10

Présents : Mme Nastascia ACCOT - M. Nicolas BERNARD - Mme Jacqueline BOLIS - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET - MM. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Sabrina LARRIEU - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mme Karine VALLUY.
Absents avec procuration : M. Florian CATINOT procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Thibaut FABRY procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Christelle GERMAIN procuration à Mme Christel MARCHENAY – Mme Adrienne LIBIOUL procuration à Mme Sylvie PARIS - M. José MAGALHAES procuration à M. Sébastien MORIN - M. Pierre MESURE procuration à Mme Karine VALLUY- Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - M. Jean-François RAZAVET procuration à Mme Margaux FOURTIN - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jacques CHATAGNIER-DUBOISSET.
Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.
Présidente de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 25/09/24/004

OBJET : Autorisation du Maire recruter aux Services Techniques un agent contractuel sur emploi permanent, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Madame BOLIS expose à l'assemblée que la commune cherche à pourvoir, aux Services Techniques, depuis plusieurs mois, par la voie statutaire un poste permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux, pour occuper des fonctions d'agent technique polyvalent.

Plusieurs offres d'emploi ont ainsi été diffusées sur le site emploi-territorial.fr, dédié aux recrutements des collectivités, et des entretiens d'embauche ont été opérés.

Les démarches engagées par la commune pour tenter de pourvoir ce poste par un fonctionnaire n'ont pour l'heure pas été fructueuses.

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le
ID : 063-216300699-20250924-25_09_24_004-DE

Il vous est, en outre, précisé que les offres d'emploi diffusées ouvraient le recrutement en question aux candidats contractuels, à titre dérogatoire et en l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, en vertu des dispositions de l'article L332-14 du Code général de la fonction publique. C'est dans ce cadre qu'un agent contractuel a été recruté à compter du 1er octobre 2024, pour une durée d'un an. Le contrat à durée déterminée de l'agent concerné arrive à son terme le 30 septembre prochain et le poste que l'agent occupe redeviendra, à cette même date, vacant.

Pour assurer la continuité du service public mais aussi pour épauler les équipes en place, il est nécessaire que le poste en question demeure pourvu au-delà du 30 septembre 2025, que ce soit par un fonctionnaire ou par un agent contractuel.

Aussi, il vous est proposé de suivre l'avis favorable de la Commission en charge du personnel communal, réunie le 16 septembre 2025 et d'autoriser le Maire à engager sur cet emploi permanent, le cas échéant, un agent contractuel, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, qui serait établi en application des dispositions de l'article L332-14 du Code général de la fonction publique, dans les conditions suivantes :

Engagement à temps complet, à compter du 1er octobre 2025 et pour une durée d'un an, sur un emploi d'agent technique polyvalent, correspondant au grade d'Adjoint technique territorial et à la catégorie hiérarchique C, avec une rémunération à l'embauche qui serait plafonnée aux indices bruts et majorés associés à l'échelon **3** (IB **370** – IM **368**).

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE À L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,

Karine VALLUY

MAIRIE LE CENDRE Puy-de-Dôme

Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE
Publié le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.